



**Entrevue avec M. Claude MOREL
Directeur de Cabinet du
Secrétaire d'État aux Transports**

**Judi 13 avril 2017
Ministère de l'Écologie du
Développement durable et de l'Énergie**

Personnes présentes côté Pouvoirs Publics :

M. Claude MOREL, Directeur de Cabinet du Secrétaire d'État aux Transports M. Alain VIDALIES

Mme Myriam HABIB, Conseillère transport aérien et construction aéronautique au Secrétariat d'État

M. Manuel LECONTE, Conseiller social au Secrétariat d'État

M. Marc FERRAND, Directeur de Projet à la Direction Générale de l'Aviation Civile

Délégation du Comité d'Entreprise HOP !

M. Joël RONDEL, Secrétaire du Comité d'Entreprise HOP !

Mme Karine SERRANO, Trésorière adjointe du Comité d'Entreprise HOP !

Mme Carole BOUÉ pour la CFDT

M. Etienne GUENAT pour la CFDT

M. Stéphane CHAUSSIDON pour la CGT

M. Christopher BAESSO pour le SNPNC

Mme Séverine PELAUDIN pour le SNPNC

M. Cédric CHALIGNE pour l'UNAC

M. Etienne ROSSIGNOL pour l'UNAC

M. Yoann MATHIAUD pour l'UNSA

Mme Valérie SCATTOLIN pour l'UNSA

Compte-rendu

Au niveau de la forme, cette entrevue s'est déroulée au Ministère de l'Environnement à Paris, auquel le Secrétariat d'État aux Transports est rattaché. Elle a duré une heure environ de 15h30 à 16h30.

Les différents participants se sont présentés avant que M. MOREL, précise le contexte de cette entrevue : recevoir les Organisations Syndicales de HOP ! afin de les écouter sur les problématiques auxquelles l'entreprise et ses salariés sont confrontés, pour ensuite reporter à M. le Secrétaire d'État aux Transport Alain VIDALIES, mais sans toutefois à ce stade s'ingérer dans les négociations en cours ou envisager une quelconque médiation des Pouvoirs Publics avec les Directions de HOP ! ou d'AIR FRANCE.

La délégation a ensuite pu exprimer librement toutes les difficultés organisationnelles, sociales et managériales qui frappent l'entreprise et décrire le contexte dans lequel les salariés sont actuellement plongés.

D'un point de vue organisationnel, la délégation a détaillé dans un premier temps les problèmes d'exploitation liés au départ des pilotes HOP ! vers AIR FRANCE dans le cadre de l'accord « filière filiale » : 53 pilotes sont en effet déjà partis sur l'année IATA 2016/2017 et 47 autres vont suivre dans l'année en cours 2017/2018.

Ce rythme de 47 pilotes par année IATA sera ainsi conservé consécutivement à un premier assouplissement de l'accord.

La direction a lancé une sélection de 36 pilotes, mais sans toutefois en avoir sélectionné un nombre significatif à l'heure actuelle.

Compte-tenu qu'il est nécessaire de disposer de 5 CDB et 5 OPL par avion et que le recrutement et la formation des pilotes est longue, la Direction n'a d'autre choix que de diminuer progressivement le nombre de charges avion passant de 93 charges au lancement du projet de Pôle Régional Français PRF à 65 voir peut-être 60 pour HOP ! à la saison Été 2017 (chiffre annoncé mercredi 12/04). Une partie de l'activité est ainsi transférée à diverses compagnies étrangères affrétées à grand frais.

La fonte de la compagnie lui fait encourir le risque de passer sous une taille critique qui ne lui permettra plus d'avoir une activité rentable et de garantir l'emploi.

La délégation a fait part de sa profonde inquiétude, car il est impossible de savoir si cette réduction de voilure est conjoncturelle ou durable, car aucun Business Plan clair n'est présenté aux instances et aux salariés.

Pourtant, une première délégation avait été reçue par M. Jean-Marc JANAILLAC Président d'AIR FRANCE en décembre dernier afin de l'alerter sur ce manque de visibilité sur l'avenir et réclamer plus de transparence et de communication sur la stratégie.

Le projet BOOST commence à se structurer, et les salariés de HOP ! n'ont cependant toujours aucune idée à ce jour de la place qu'occupera HOP ! dans la nouvelle organisation des activités aériennes d'AIR FRANCE qui devront être réparties entre la NEWCO, TRANSAVIA, HOP ! et son activité en propre.

La délégation a insisté sur le rôle majeur joué par HOP ! dans le désenclavement et l'aménagement des territoires en particulier avec les lignes de Délégation de Service Public rôle

qui ne serait aucunement garanti par des opérateurs étrangers dont l'activité est uniquement dictée par les lois du marché.

Le secrétaire d'État a également été sensible à la problématique des droits de trafic et au risque de disparition progressive de tout un pan de l'aéronautique française.

Une clarification stratégique est nécessaire, afin de savoir si HOP ! est amenée à s'émanciper d'AIR FRANCE pour se développer sur ses marchés européens naturels, avec entrée au capital possible d'un ou plusieurs investisseurs.

C'est cette hypothèse qui avait été mise en avant au lancement du PRF.

Selon la délégation le différentiel de coût entre l'exploitation d'un E95 par HOP ! est de 100% par rapport à l'exploitation d'un A318 par AIRFRANCE.

A contrario, HOP ! verra t-elle ses activités de plus en plus étroitement liées à celles d'AIR FRANCE ? Sera-t-elle a fortiori progressivement intégrée à AIR FRANCE ?

Il faut donc clarifier la stratégie de développement de HOP ! dont découlera son plan de flotte pour l'avenir.

Sur l'aspect social, la délégation a mis en avant la lassitude et l'inquiétude de nombreux salariés. Les deux jours de grève en sont l'expression spontanée et son retentissement médiatique est d'ailleurs remonté jusqu'au service du Secrétariat d'État.

Les salariés de HOP ! s'estiment injustement traités, car de nombreux efforts ont déjà été accomplis par tous depuis 2013 pour améliorer la compétitivité de l'entreprise et la mettre en ordre de marche pour affronter la concurrence : efforts sur les effectifs, avec plusieurs Plans de Départs Volontaires dans toutes les corporations ; efforts sur les salaires avec de la modération salariale, gel des salaires et des évolutions professionnelles, accords de productivité et de performance ; efforts de restructuration avec des mobilités professionnelles ou géographiques pour certains subis au moment de la fusion.

Néanmoins les contreparties légitimes que les salariés étaient dès lors en droit d'attendre sur l'emploi et le développement de l'entreprise ne sont toujours pas garanties par les Directions de HOP ! ou d'AIR France.

La tragique disparition de deux de nos salariés et les enquêtes diligentées consécutivement ont été abordées, avec en toile de fond l'apparition de risques psychosociaux majeurs dans l'entreprise nécessitant la mise en place de quatre droits d'alerte. L'incidence inévitable de ce climat social sur la sécurité des vols n'a pas été éludée.

La négociation laborieuse et douloureuse de nos différents accords unifiés est venue conforter les interrogations des pouvoirs publics sur la stratégie managériale actuellement menée au sein du groupe et de l'entreprise.